



Etoile Lingolsheim

2 rue du général Leclerc

67380 LINGOLSHEIM

Tél : 03.88.30.88.30

Barème Gestion Locative

TARIF EN VIGUEUR au 1 er janvier 2020

HONORAIRES DE GESTION

PRESTATIONS INCLUSES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
En % HT de l'encaissement	7 %	7.5 %	8.5 %	
Mise en place du mandat de gestion	●	●	●	
Vérification du respect des normes d'habitations et décence du logement	●	●	●	
Emission des avis de quittance, encaissement des loyers, charges et allocations	●	●	●	
Délivrance des quittances et reçus	●	●	●	
Lettre de rappel et 1 ^{ère} relance par lettre recommandée et recouvrement amiable	●	●	●	
Révision des loyers	●	●	●	
Acceptation et contrôle de validité du congé (du locataire)	●	●	●	
Décompte lors du départ du locataire Déclaration au centre des impôts du départ du locataire	●	●	●	
Gestion des provisions pour charges	●	●	●	
Tenue de la comptabilité propriétaire	●	●	●	
Reversement mensuel des fonds perçus au propriétaire	●	●	●	
Recherche de nouveaux locataires après avoir avisé le mandat de départ du locataire (selon le barème de location en vigueur)	●	●	●	
Assurance risques locatifs : demande annuelle de l'attestation	●	●	●	
Demande de devis pour travaux	●	●	●	
Réparations urgentes ou inférieures à 200 € TTC Demande de devis au-delà de 200 € TTC	●	●	●	
Visite Conseil (pré état des lieux de sortie)	●	●	●	

PRESTATIONS OPTIONNELLES	Service INITIAL	Service CONFORT	Service PRIVILEGE	Coût hors forfait
Etablissement et envoi des éléments pour la déclaration des revenus fonciers. Si rendez-vous à l'agence : Conseiller 45 € TTC/ Heure Gestionnaire 60 € TTC/Heure Direction 100 € TTC/Heure	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	90 € TTC par an et par lot
Gestion contentieuse : Recouvrement des créances, remise du dossier à huissier pour commandement de payer, procédure d'expulsion (frais d'huissier et d'avocat à la charge du propriétaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	150 € TTC par dossier
Gestion des sinistres : déclaration, représentation du propriétaire en expertise, établissement des devis et suivi des travaux, encaissement des indemnités et reversement après contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	250 € TTC par dossier
Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500 € TTC) : devis si nécessaire, demande d'accord au propriétaire, ordre d'intervention, suivi et contrôle	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	150 € TTC par dossier
Gestion technique de tous travaux (jusqu'à 8000 € TTC) : vérification annuelle du logement, proposition de travaux, démarches administratives, dossier de crédit, ordre d'intervention, suivi et contrôle des travaux	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	150 € TTC + 4 % TTC du montant des travaux TTC
Présence aux Assemblées Générales de copropriété (tarif horaire) : Jusqu'à 18h De 18h00 à 20h Après 20h	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	50 € TTC/Heure 60 € TTC/ Heure 75 € TTC/Heure
Mise du bien hors gel avec un délai d'une semaine (Déplacement nécessaire et présence sur site)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	60 € TTC
Conseil et expertise pour prestation exceptionnelles (tarif horaire)	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	70 € TTC/Heure
Assurance « garantie des loyers »				2.2% du montant du quittancement mensuel Ce montant est susceptible d'être révisé périodiquement En fonction du barème de la compagnie d'assurance
Assurance « responsabilité civile PNO »				55 €/an/lot pour appartement jusqu'au T5 et de 250 m ² 120 €/an/lot pour maison jusqu'à 150 m ²

● Prestation comprise dans le montant des honoraires

○ Prestation optionnelle payable à l'acte

Les prix TTC sont calculés sur la base d'un taux de TVA de 20%